



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de zonage 699-2015, ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 390-1991 pour agrandir la zone 1-R-24, à même la zone 1-R-21-1, entre en vigueur le 26 novembre 2015, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette.
- ✓ Que le règlement 699-2015 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 30^e JOUR DE NOVEMBRE 2015.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4^e jour de novembre 2015, entre midi et seize heures et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du 2 décembre 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour de novembre 2015.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim